

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 04783

Numéro SIREN : 484 963 699

Nom ou dénomination : 6ème SENS IMMOBILIER - INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/031163

*GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE*  
.....  
*DE LYON*

A2020/031163

Dénomination : **6ème SENS IMMOBILIER - INVESTISSEMENT**

Adresse : **30 Quai Claude Bernard 69007 LYON**

N° de gestion : **2005B04783**

N° d'identification : **484963699**

N° de dépôt : **A2020/031163**

Date du dépôt : **14/10/2020**

Pièce : Décision(s) des associés du 02/09/2020 DASS

5529962



5529962

# **6EME SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 4 000 000 EUROS  
SIEGE SOCIAL : LYON (69007)  
30 QUAI CLAUDE BERNARD

484 963 699 RCS LYON

## **DECISIONS UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

### **LES SOUSSIGNES :**

- Monsieur Jean-Pierre GAGNEUX, Propriétaire de.....	4 actions
- Monsieur Nicolas GAGNEUX, Propriétaire de.....	10 actions
Nu-propriétaire de .....	24 999 actions
- Madame Julie GAGNEUX Nue-propriétaire de .....	24 999 actions
- Monsieur Paul GAGNEUX, Nu-propriétaire de.....	24 999 actions
- Monsieur Sébastien GUILBAUD, Propriétaire de.....	34 000 actions
- Madame Anne-Sophie TARGE, Nue-propriétaire de .....	24 999 actions
- Monsieur Romain VALERY, Propriétaire de.....	10 actions
- La société JULEO, Propriétaire de.....	196 471 actions
- La société NINOUCH, Propriétaire de.....	1 669 509 actions
Soit un total de.....	2 000 000 actions

Détenant ensemble 2 000 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 6EME SENS IMMOBILIER-INVESTISSEMENT (ci-après la « Société ») désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 6EME SENS IMMOBILIER-INVESTISSEMENT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 24 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- La nomination de Monsieur Jean-Christophe VINCENT en qualité de Directeur Général Délégué,
- Les pouvoirs pour formalités.

### **PREMIERE DECISION**

La collectivité des associés décide de nommer, conformément à l'article 20 des statuts, :

**Monsieur Jean-Christophe VINCENT** né le 9 avril 1970 à TASSIN LA DEMI LUNE (69160), de nationalité française, demeurant à LYON (69009) 9 rue Roger SAENGRO ;

En qualité de Directeur Général Délégué de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

La collectivité des associés décide que Monsieur Jean-Christophe VINCENT, salarié de la Société, conservera le bénéfice de son contrat de travail, au titre duquel il exerce les fonctions de Directeur des relations publiques.

La collectivité des associés décide de fixer la rémunération brute annuelle de Monsieur Jean-Christophe VINCENT, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, à 20 000 € répartie sur 12 mois soit un montant fixe brut mensuel de 1 666,67 €.

La collectivité des associés décide que Monsieur Jean-Christophe VINCENT sera plus particulièrement chargé de la Stratégie du Groupe et de l'élaboration et la mise en place d'une stratégie fournisseurs/sous-traitants.

Dans ces domaines, il conseillera le Président de la société et à ce titre élaborera et mettra en place un process et un outil permettant aux différents donneurs d'ordre du groupe de connaître les entreprises qui travaillent pour le groupe et ainsi pouvoir référencer des entreprises de qualité tout en réalisant des économies d'échelle.

Toutes autres décisions devront avoir l'aval écrit du Président ou avoir fait l'objet d'une approbation de celui-ci dans le cadre des budgets.

Monsieur Jean-Christophe VINCENT, déclare avoir pris connaissance des statuts de la Société et accepte les fonctions de Directeur Général Délégué et les pouvoirs qui lui ont été conférés tels que limités par le présent article.

## **DEUXIEME DECISION**

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente décision, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

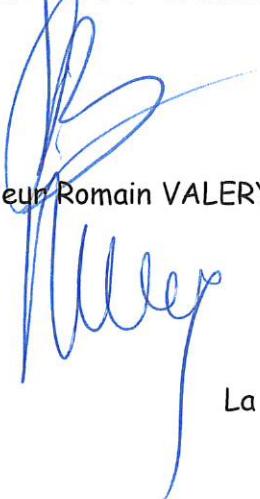
Monsieur Jean-Pierre GAGNEUX



Monsieur Nicolas GAGNEUX



Madame Julie GAGNEUX



Monsieur Romain VALERY

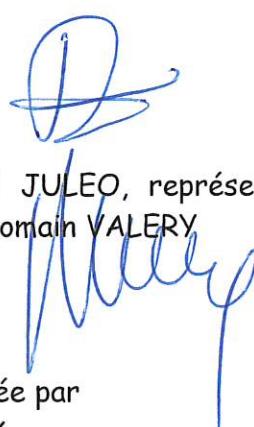
Monsieur Sébastien GUILBAUD



Madame Anne-Sophie TARGE



Monsieur Paul GAGNEUX



La société JULEO, représentée par  
monsieur Romain VALERY

La société NINOUCH, représentée par  
Monsieur Nicolas GAGNEUX

Monsieur Jean-Christophe VINCENT

Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général Délégué »

B - *je accepte de faire le  
bon pour le délégué*

